

Les ménagères et d'autres personnes qui achètent des médicaments à la pharmacie vous confirmeront que telle est la situation aujourd'hui. Je n'ai pas les moyens de mener l'enquête nécessaire pour confirmer que c'est bien ce qui en train de se produire dans le pays, mais je sais que c'est effectivement le cas dans certaines régions.

Leslie Batterson, le président de la Fédération nationale des retraités et des citoyens âgés, et les représentants de la Fédération à Ottawa, Herbert Hammer et Ross Chapman, ont exposé d'une façon très impressionnante les raisons pour lesquelles leur groupement s'oppose au projet de loi C-22. Ce sont des Canadiens moyens, ordinaires, qui ont présenté des mémoires aux députés des trois partis politiques au sujet d'une importante mesure législative. Je vous répète, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas d'une information fabriquée ou créée, pour ainsi dire, par des députés de l'opposition.

La Coalition des organisations des personnes âgées de l'Ontario a fait aussi une présentation au comité. Elle contenait ce qui suit:

Les changements qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22 rendront plus rares les médicaments génériques moins coûteux et le prix des médicaments de marque augmentera certainement une fois qu'il n'y aura plus la concurrence des médicaments génériques.

Rien ne permet d'obliger les entreprises multinationales à tenir leurs promesses d'investir pour créer des emplois au Canada.

Le Canada ne pourra jamais devenir un pays de calibre international en recherches pharmaceutiques sans une solide industrie pharmaceutique. Cette mesure l'empêchera de bâtir une telle industrie parce qu'elle ne peut pas pénaliser, de façon efficace, les fabricants de produits de marque qui se soustraient aux directives sur les prix, parce que les paiements directs pour les médicaments augmenteront et que les régimes privés d'assurance-médicaments devront relever leurs cotisations. Les provinces devront majorer leurs impôts pour pouvoir continuer de financer leur régime public, l'augmentation des frais hospitaliers se répercutera sur les cotisations des régimes provinciaux de soins médicaux et des emplois seront perdus à cause du recul de l'industrie des médicaments génériques et de l'impossibilité pour le Canada de se doter d'une industrie de pointe dans ce domaine.

● (1540)

Les déclarations de cet organisme éminent ne sont pas sans fondement, et elles ont été suffisamment étayées pour que je les prenne à mon compte.

Les gouvernements provinciaux devront majorer leurs impôts pour pouvoir continuer de financer leur régime d'assurance-médicaments. Le gouvernement l'a admis lui-même. Pourquoi leur aurait-il consenti 100 millions de dollars sur quatre ans autrement? Si c'est seulement un chiffre en l'air, la gestion et les prévisions du ministère de la Consommation et des Corporations laissent beaucoup à désirer.

C'est un autre organisme qui a beaucoup de réserves à propos du projet de loi C-22. Il n'y a donc pas que les députés des partis de l'opposition qui condamnent cette mesure. Les représentants du syndicat de la Fonction publique de la Nouvelle-

Brevets—Loi

Écosse nous ont écrit. Ils ont demandé à comparaître devant le comité et ils voudraient que ce comité se rende en Nouvelle-Écosse. Si le ministre peut dire que nous avons eu tout le temps voulu pour étudier ce projet de loi etc., le nombre de personnes qui ont voulu intervenir sur la question n'en est pas moins remarquable.

En Nouvelle-Écosse, le président du Syndicat des employés du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a déclaré: «Si ce projet de loi est adopté tel quel, il aura de graves répercussions sur les résidents de la Nouvelle-Écosse». Voilà une mise au point succincte et judicieuse.

Il est bien possible que d'autres groupes opposés au projet de loi C-22 partagent mon point de vue sur ses répercussions sur les personnes âgées, les pauvres, les malades et ceux qui n'ont pas de régime privé d'assurance-médicaments. Le ministre va-t-il dire à la Légion royale canadienne que ses 590 000 membres se trompent tous? Veut-il dire que nous sommes tous des idiots du village et que nous ne savons pas ce que nous disons quand nous parlons du projet de loi C-22 et de l'augmentation des prix qui va se produire? Le ministre a-t-il l'intention de dire à tous les bureaux de la Légion de notre pays que nos anciens combattants et les membres associés ne savent pas de quoi ils parlent? Il n'ose pas le faire, parce qu'il sait que le prix des médicaments d'ordonnance au Canada va augmenter.

Le président de la Légion royale canadienne a écrit au ministre en novembre 1986. Je vais vous citer un passage de sa lettre:

Nous estimons que les changements envisagés vont ôter tout poids à l'obligation d'obtenir une licence en octroyant aux compagnies qui fabriquent des médicaments brevetés dix (10) ans de protection des brevets concernant tous les nouveaux médicaments avant que ceux-ci ne puissent être commercialisés sous forme d'équivalents génériques moins coûteux.

Cette lettre montre clairement que les Canadiens âgés sont très inquiets. Pourtant, le ministre dit que c'est la faute de l'opposition qui essaie de semer l'angoisse et la peur chez les Canadiens. J'estime quant à moi que la Légion royale canadienne, et particulièrement son président, ne se laisserait pas si facilement berné par les députés de l'opposition. Le président a ajouté ceci:

Même si l'on prétend que la nouvelle loi n'augmentera pas d'un sou le prix des médicaments actuels, d'ici quelques années, les initiatives du gouvernement finiront par coûter plus cher à tous les Canadiens. Les personnes âgées, les malades et les pauvres vont devoir faire les frais de tout changement apporté à la loi fédérale.

En outre, nous craignons que certaines provinces opèrent des coupes dans leurs services de santé ou leurs programmes de subventions pour les médicaments.

Au nom de notre organisme, qui compte plus de 590 000 membres, je tiens à dire que nous désapprouvons cette mesure qui risque d'obliger les contribuables canadiens à payer davantage pour subventionner l'industrie pharmaceutique.